

Compte rendu de la séance du 30 mars 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Luc RAYON

Ordre du jour:

- Vote comptes administratifs et gestion / Affectation des résultats 2020
- Projet "mon village, mon fossile"
- Adhésion de la commune de L'Hospitalet au SIFA
- Demande de subvention 2021 Les Restaurants du Coeur
- Demande de subvention 2021 FNACA
- Demande de subvention 2021 Association Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot
- Isolation du patrimoine de la mairie à titre gratuit

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion/ Vote du compte administratif / Affectation des résultats (DE 010 2021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bertrand GOURAUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

LE CONSEIL décide, le maire ne prenant pas part au vote concernant le compte administratif et donc sortant de la pièce,

Article 1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		56 529.76		160 256.57		216 786.33
Opérations de l'exercice	123 602.73	178 693.34	36 722.34	85 678.78	160 325.07	264 372.12
TOTAUX	123 602.73	235 223.10	36 722.34	245 935.35	160 325.07	481 158.45
Résultat de clôture		111 620.37		209 213.01		320 833.38
				Restes à réaliser	4 100.00	
				Besoin/excédent de financement Total		316 733.38
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

Article 2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

Article 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Article 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Article 5. Décide d'affecter comme suit les résultats excédentaires,

209 213.01	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
111 620.37	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour : 9	Abstentions : 0
Contre : 0	Ne prend pas part : 1

Projet "mon village, mon fossile" (DE 011 2021)

M. le maire expose,

Depuis 2015, le patrimoine paléontologique du Quercy bénéficie d'un classement en Réserve naturelle nationale (RNN géologique du Lot). Aujourd'hui, cette richesse géologique est reconnue à l'international grâce au label « Géoparc mondial UNESCO » obtenu par le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Un volet fondamental de la protection de ce patrimoine réside dans son appropriation par les habitants et les acteurs du territoire.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy, au titre du Géoparc et de la RNN, propose à sept communes du territoire de participer à une action originale, inscrite dans le programme d'actions 2020-2021 du Parc et baptisée « Mon village, mon fossile ».

Il s'agit de valoriser, via une œuvre artistique implantée dans l'espace public, le fait que plusieurs espèces fossiles connues dans le monde entier ont été découvertes dans les phosphatières de communes lotoises, et portent le nom de la commune sur laquelle elles ont été découvertes.

Liste des communes : Bach, Concots, Crégols, Escamps, Larnagol, Limogne-en-Quercy et Vaylats.

Liste des espèces : cf. annexe .

Un budget maximum de 80 000 € a été prévu pour cette action.

Vu, l'adhésion de la commune au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, labellisé « Géoparc mondial UNESCO » ;

Vu l'inscription d'une partie de la commune dans la Réserve naturelle nationale géologique du Lot ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy, lors du Comité Syndical du 12/12/2019, validant le programme d'actions 2020-2021, dont l'action 10 intitulée "Mon village, mon fossile !" ;

M. le maire soumet au conseil municipal une déclaration d'intention d'adhésion au projet « mon village, mon fossile ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Vaylats au projet « Mon village, mon fossile » ;
- APPROUVE le cahier des charges commun entre les communes concernées pour la mise en œuvre de l'action :

Matériaux	Robustes, de préférence biosourcés ou recyclés
Emplacement	Extérieur, lieu de passage (à proximité d'un équipement public ou sur une place)
Lien avec le public	Possibilité de le toucher
Taille du produit fini	Autour d'1,5m x 1,5m
Format	3D (recherche de réalisme)

- AUTORISE la présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy à solliciter les aides financières auprès de la Région et sur le programme LEADER ;
- VALIDE la participation au COPIL de l'action, dont la coordination technique sera assurée par l'équipe du Parc ;
- VALIDE une participation financière de la commune, correspondant aux frais d'installation de l'œuvre, à hauteur de 500 €

Pour : 10	Abstentions : 0
Contre : 0	Ne prend pas part : 0

Par ailleurs, le conseil municipal s'est exprimé sur le choix de l'espèce pour représenter la commune de Vaylats.

Le choix s'est porté sur la chauve souris selon le résultat du vote suivant :

BOA : 3	Abstentions : 1
CHAUVE SOURIS : 6	Ne prend pas part : 0

Adhésion de la commune de L'Hospitalet au SIFA (DE 012 2021)

Le 19 Mars 2021, Sophie MONTMEJAT du Grand Cahors envoyait le courrier électronique suivant :

*"Bonjour,
Lors de la séance du comité syndical du SIFA du 18 mars 2021, la demande d'adhésion de la commune de L'HOSPITALET a reçu un avis favorable.
A présent, il convient que votre commune délibère afin d'émettre son avis sur cette demande d'adhésion.
Vous trouverez un modèle en pièce-jointe.
Vous en souhaitant bonne réception,
Bien cordialement,*

Sophie MONTMEJAT

Administration générale
05 65 20 87 80"

Par délibération du Comité syndical, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de L'HOSPITALET.

Cette commune (500 habitants (population municipale – source INSEE)) avait, par délibération de son Conseil municipal en date du 10 décembre 2020, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un **délai de trois mois** à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Après débat, le conseil décide à **l'unanimité**

Article unique : d'accepter l'adhésion de la commune de L'Hospitalet au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Demande de subvention 2021 Les Restaurants du Coeur (DE 013 2021)

M. le Maire informe que, par courrier, en date du 19 mars 2021, l'association Les Restaurants du Coeur sollicite, à l'instar de l'an passé, une subvention pour l'année 2021.

M. le maire lit le courrier reçu à l'assemblée.

Il rappelle que lors de l'exercice 2020, la commune n'avait pas donné à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à **l'unanimité** :

Article 1 : de donner une subvention de 350 euros à l'association Les Restaurants du Coeur

Article 2 : d'autoriser le maire à mandater cette somme

Article 3 : de la prévoir au budget 2021

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Demande de subvention 2021 FNACA (DE 014 2021)

M. le Maire informe que, par courrier, en date du 24 mars 2021, l'association FNACA Lalbenque sollicite, à l'instar de l'an passé, une subvention pour l'année 2021.

M. le maire lit le courrier reçu à l'assemblée.

Il rappelle que lors de l'exercice 2020, la commune avait donné à cette association une subvention pour un montant de 30 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

Article 1 : de donner une subvention de 30 euros à l'association FNACA

Article 2 : d'autoriser le maire à mandater cette somme

Article 3 : de la prévoir au budget 2021

<i>Pour : 9</i>	<i>Abstentions : 1</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Demande de subvention 2021 Association Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot (DE 015 2021)

M. le Maire informe que, par courrier, en date du 22 février 2021, l'association Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot sollicite une subvention pour l'année 2021.

M. le maire lit le courrier reçu à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

Article unique : de ne pas donner de subvention à l'association Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot

<i>Pour : 0</i>	<i>Abstentions : 2</i>
<i>Contre : 8</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Isolation du patrimoine de la mairie à titre gratuit (DE 016 2021)

M. le Maire informe que, par mail, en date du 11 mars 2021, Eric Champagne de la société Expert Energie et Habitat envoyé l'information suivante :

"A l'attention de Mr le Maire et des services techniques.

Bonjour ,

Suite à notre conversation téléphonique veuillez trouver ci-joint toutes les prestations prises en charge dans le cadre des CEE (certificat d'économies d'énergies),

c'est -à- dire que nous intervenons dans tous les bâtiments de votre commune qui ont une chaufferie afin d'isoler la tuyauterie de ces derniers, et isoler également les caves et les sous-sols.

Évidemment , la prise en charge est totale, il n'y aura aucun débours de votre commune, ces travaux seront financés entièrement par TOTAL ENERGY dont la société EXPERT HABITAT est partenaire.

Merci de me confirmer votre disponibilité par Email ou par téléphone afin de vous dépêcher notre ingénieur technique pour réaliser une audite énergétique.

Et prendre les mesures de vos sites pour vous mettre aux normes

Ces aides sont valables jusqu'à fin JUIN., merci de faire le nécessaire au plus vite.

Merci de votre retour.

Bien, cordialement.

Eric champagne

Port:07 55 53 24 45 Tél:01 76 36 00 77

courtois.expert habitat@gmail.com

eric.pactisolation@gmail.com

M. le maire présente à l'assemblée la plaquette envoyée concernant les prestations prises en charge.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le maire à prendre rendez-vous avec cette société

Article 2 : de faire réaliser une audite énergétique sur les sites concernés de la commune

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 46 minutes.